

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — solr, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — solr, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## ET L'ARMÉE ?

Sous ce titre on lit dans *Paris-Journal* :

C'est le 28 janvier que la France a déposé les armes. Il y a de cela six mois, et dès le jour où la Prusse triomphante a été assurée du présent, elle s'est occupée de préparer l'avenir, sachant bien que vaincre n'est rien, si l'on ne sait profiter de sa victoire et la consolider.

La Prusse avait mis sur pieds un million d'hommes et cent mille chevaux; elle avait en ligne quatre mille pièces de canon de tous calibres; son armement était au grand complet, et en rapport avec tous les perfectionnements de la science. Nous ne parlons que pour mémoire des fusils, des canons, des mitrailleuses, des chevaux, des caissons, de tout l'immense matériel de guerre qu'elle nous a confisqué.

La Prusse avait tout cela, et l'a encore. Cependant, pour peu qu'on prenne la peine de suivre attentivement les journaux allemands, il est facile de se convaincre qu'en ce moment nos vainqueurs n'ont qu'une préoccupation : réorganiser leur armée, compléter leur matériel et le perfectionner. Il n'est pas une manufacture allemande qui, depuis six mois, ne fonde des canons et des mitrailleuses, ne répare les fusils et n'en fabrique de nouveaux. D'autre part, on complète les états-majors; on réforme les cadres, on complète les effectifs, on transforme les services d'intendance, on étudie de nouvelles combinaisons relatives aux corps spéciaux de pontonniers et de télégraphistes. En un mot, la Prusse, qui sait bien qu'elle ne peut espérer la paix, qui ne la désire pas, se prépare à la guerre.

Pendant ce temps-là, que fait la France ?

Nous n'ignorons pas que l'Allemagne a cinq milliards de bonnes raisons pour faire grandement les choses, puisqu'en définitive c'est nous qui payons les frais de la guerre passée, et qui payons ceux de la guerre à venir. Mais il est des réformes qui, au lieu de nécessiter des dépenses, nous procureraient des économies, et celles-là, il nous semble que nous mettons bien du temps à nous décider à les faire.

Depuis que l'Assemblée nationale s'est réunie à Bordeaux, les projets de réorganisation de l'armée s'accumulent dans les bureaux, chez les titulaires et dans presque tous les journaux. Nous n'en voulons juger aucun, vu notre incompetence absolue, et c'est, d'ailleurs, une tâche dont notre collaborateur Schœlcher s'acquittait trop d'autorité pour que nous songions à la reprendre en sous-œuvre. Notre intention est plus modeste. Nous voulons seulement demander à l'Assemblée nationale si elle ne comprend pas comme nous, comme tous ceux que les passions politiques ne sauraient détourner de leurs patriotiques espérances, s'il n'y a pas urgence à s'occuper de la question militaire.

Nous croyons savoir qu'hier les bureaux de la Chambre ont reconnu, à la presque unanimité, qu'il y avait quelque chose à faire pour réorganiser l'armée. Quelque chose, c'est bien peu, vrai-

ment, quand on songe à toutes les critiques que nous avons entendu faire pendant toute la durée de la campagne, aussi bien sur nos soldats que sur leur armement. C'était alors à qui signalerait le plus de défauts, le plus de vices réhabilités; notre armée devait être réorganisée de fond en comble; nous nous étions laissé aller trop longtemps à dormir à l'ombre de nos lauriers d'Afrique, de Crimée et d'Italie. La France enfin devait redevenir la grande nation, l'épée de chevet de l'Europe, le jour où elle consentirait à secouer l'épaisse armure de routine qui la paralysait.

Tout cela est-il vrai? Tout cela est-il juste? Ce n'est pas à nous de le savoir, ni de le rechercher. Mais nous croyons fermement que le pays n'a pas de question plus urgente à résoudre.

Les bureaux de la Chambre se préoccupent surtout, pour l'instant, d'examiner sévèrement les promotions aux grades supérieurs, signées en faveur d'officiers de pacotille par le général de contrebande Gambetta. On se propose d'éplucher soigneusement les titres de cette bande de galonnés, subitement introduite dans nos cadres par ce dictateur à l'événement, aussi peu soucieux de l'avenir de notre armée que de nos finances.

Nous pensons, en effet, qu'on ne saurait agir plus sagement. Le gouvernement voulait, à ce sujet, faire preuve d'un radicalisme absolu. Son projet était de considérer comme nulles et non-avenues les nominations faites en dehors de la loi de 1832. C'était tailler dans le vif; mais on connaît le faible que professe le chef du pouvoir exécutif pour ces fameuses lois de 1832, auxquelles cependant plus d'un spécialiste n'hésite pas à attribuer une grande part de nos derniers désastres.

Les bureaux de la Chambre sont enclins à prendre une décision plus libérale. Toutes les nominations ne seront pas annulées; mais toutes seront examinées, et les grades ne seront confirmés qu'à bon escient.

Voilà un bon début. Mais n'est-ce pas insuffisant? Nous disions en commençant que vaincre n'est rien, si l'on ne sait profiter de la victoire. Nous pouvons dire, avec non moins de raison, qu'être vaincu n'est rien, si l'on ne sait mettre à profit les enseignements de la défaite. Hâtons-nous donc d'aborder cette grave question de la réorganisation militaire; hâtons-nous d'avoir des soldats pour les former et les instruire; d'avoir des officiers qui ne soient pas des porte-épauettes, et remplaçons, s'il y a lieu, notre vieille école routinière, par les nouveaux procédés que l'expérience ou la discussion pourront nous suggérer. Voilà six mois, nous le répétons, que nous avons mis bas les armes. La Commune nous en a fait perdre deux; il est grand temps que la politique n'en absorbe pas davantage.

## L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Nous trouvons dans une correspondance de Berlin les paroles suivantes qui auraient été prononcées à Wiesbaden par l'empereur d'Allemagne dans une tournée d'inspection :

« J'ai à cœur de vous exprimer encore une fois mes remerciements personnels. Vous m'avez aidé,

par votre bravoure, par votre discipline, à remporter des succès comme personne ne pouvait le prévoir dans une telle mesure. Vous avez fait votre devoir comme des soldats allemands savent le faire. Je remercie MM. les officiers, qui ont formé les troupes et les ont rendues capables de ce qu'elles ont fait. Je remercie les troupes pour leur courage et leur constance.

« Je ne puis rien vous dire de plus. *Peut-être nous reverrons-nous encore une fois.* Maintenant, retournez dans vos foyers, et soyez-y encore des citoyens laborieux et des hommes d'ordre, comme il convient à de bons soldats. Adieu, enfants! »

On mande de Berlin que la santé de Guillaume I<sup>er</sup> est fort ébranlée. Il souffre, par suite des fatigues de la dernière campagne, d'une maladie que les médecins appellent *ischias*.

Cette maladie paraît rendre la vie insupportable à l'empereur d'Allemagne et lui préparer une fin prochaine.

## On lit dans la Gazette de Cologne :

On dit que M. Thiers désire vivement que les forts de l'est de Paris, les départements de l'Oise, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, soient évacués le plus tôt possible par les troupes allemandes, en même temps que les départements de la Seine-Inférieure, de la Somme et de la partie du département de l'Eure située sur la rive droite de la Seine. Il aurait fait part de ce désir au commandant en chef de l'armée d'occupation allemande, le général de Manteuffel, exprimant le vœu que, dans un avenir prochain, les garnisons soient réduites à 50,000 hommes occupant la Champagne et la Lorraine française. Il n'est pas probable que l'on accèdera à cette demande avant que le paiement du troisième demi-milliard n'ait été effectué.

D'après l'article 7 du traité de Francfort du 10 mai, l'évacuation pourrait avoir lieu plus tôt, si « le gouvernement allemand juge l'ordre suffisamment rétabli en France et à Paris, pour être assuré que la France sera en état de remplir exactement les obligations qu'elle a contractées envers l'Allemagne. » Mais, quoique le résultat des élections ait donné plus de force au gouvernement de M. Thiers, l'attitude de la presse, son excitation à la haine des Allemands et les agitations en Alsace, etc., qui ont déjà souvent occasionné des désordres, ne sont pas propres à engager le gouvernement allemand à se contenter de la sécurité que présente la situation.

Quoique le territoire dont il s'agit soit encore entièrement occupé par les Allemands, il est probable que le nombre des troupes ne se monte pas, à l'heure qu'il est, à plus de 80,000 hommes. Le paiement des sommes nécessitées pour leur entretien (14 groschen par homme et 20 groschen par cheval) se fait avec la plus grande régularité.

## L'INTERNATIONALE.

Nous avons le triste devoir d'instruire avec soin nos lecteurs de tous les actes de cette abominable société qui, sous le prétexte de diriger les

travailleurs, a pris à tâche en réalité de les pervertir, et de ruiner, d'anéantir toutes les sources même du travail.

L'Internationale a tenu récemment une réunion importante à Genève. Trente comités y étaient représentés. L'ordre du jour des délibérations avait pour objet de traiter des *actes futurs* de l'Association.

Il a été décidé, dit la *Liberté*, que Bruxelles, Rome et Madrid seraient les villes désignées pour lieux de réunion en vue des opérations prochaines.

Aujourd'hui, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la pièce suivante, qui vient d'être adressée par le comité central de Londres à tous les comités de l'Internationale :

« Considérant que l'on a égorgé sans pitié et mis à mort sans grâce ni merci les illustres chefs du mouvement socialiste français qui, heureusement, sont déjà remplacés par d'autres, qui marcheront aussi bravement à la mort si la cause du prolétariat l'exige, nous ordonnons à tous nos membres de tous les pays « d'attiser le foyer de » haine et de vengeance que nous avons allumé » contre la religion, l'autorité, les riches et les » bourgeois. »

« Nous saisissons cette occasion pour vous dire que « l'apaisement n'est ni dans nos cœurs ni » dans notre esprit, » et que nos idées sociales sont de jour en jour mieux appréciées par le prolétariat du monde entier. Bientôt nous aurons recours « aux explosions violentes et terribles qui » se chargeront d'exécuter le système social existant, en abattant au besoin par la hache et le » fusil tout ce qui est aujourd'hui debout dans » l'ordre civil et religieux. »

» 15 juillet. »

L'Internationale, vaincue dans toute la France au scrutin du 2 juillet, ne désespère pas de prendre une revanche aux élections municipales de dimanche prochain.

Le mot d'ordre suivant, écrit à la main, sur papier pelure rose, circule dans les ateliers de différents quartiers.

« Nommons des radicaux ou des royalistes, qui feront tout aussi bien nos affaires — mais que pas un nom de l'Union parisienne ni de la liste républicaine modérée, ne sorte de l'urne.

« Ceux-là sont nos pires ennemis, car leur triomphe serait celui des prétendus « amis de l'ordre. » ralliés à Thiers et à son complice Léon Say; et il importe de barceler incessamment ce parti bâtard, surtout sur le terrain de franchises municipales. »

Les électeurs honnêtes et intelligents sauront à quoi s'en tenir.

## ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

La commission du budget a entendu, MM. Hébrard et Guéroult, sur la question du timbre et des droits de postes.

Nos confrères ont, paraît-il, produit une grande impression sur les membres de la commission; impression qui se traduira peut-être par un adoucissement aux rigueurs dont nous sommes financièrement menacés.



La députation de la chambre de commerce de Marseille est repartie, sans avoir rien obtenu du ministre des finances.

M. Wolowski, sur les instances de M. Thiers, renonce à demander, pour le moment, le retour de l'Assemblée à Paris.

Le chef du pouvoir exécutif a fait comprendre à l'honorable député que sa proposition aurait en ce moment une couleur politique, et qu'il vaudrait mieux en faire une question d'argent.

La loi Dahirel, qui va prochainement venir en discussion devant la Chambre, fournira aux représentants de la Seine l'occasion de faire valoir toutes les raisons politiques et pécuniaires qui rendent indispensable le retour du gouvernement à Paris.

Avant-hier, M. Gambetta a paru au Corps-Législatif, et il n'y est resté que juste le temps de causer avec trois généraux.

Faidherbe d'abord, Chanzy ensuite, et enfin... le général Trochu.

Ce dernier colloque entre le dictateur de Bordeaux et le gouverneur de Paris a fait événement.

MM. Hébrard et Guérault ont eu une audience chez M. Thiers.

Ils ont exposé à nouveau tout ce qu'a de désastreux pour la presse le projet de timbre et de droits de poste.

M. Hébrard a développé un contre-projet qui donnerait satisfaction aux besoins financiers, sans frapper trop durement une industrie respectable et qui fait vivre tant de monde.

Si nous sommes bien informés, la proposition de M. Hébrard a vivement frappé le chef du pouvoir exécutif, qui a prié notre confrère de revenir causer de nouveau avec lui, et discuter le mode d'application du projet dont il est l'auteur.

Ainsi, tout espoir n'est pas encore perdu, malgré le bruit contraire qui s'était répandu.

La prostration de l'Assemblée augmente avec la chaleur. Elle se traduit, à la séance du 19, par des vides encore plus nombreux sur les bancs de droite et de gauche. La séance sera longue, cependant, et quand on en sort, on songe, malgré soi, à ce qui pourrait arriver si Dieu et les orateurs le voulaient. Peu de discours, point de temps perdu et beaucoup de besogne faite.

Nous avons tellement souffert de la prolixité calorifique des honorables préopinants, comme le dit si bien, mais si souvent, M. Waddington, que nous avons conçu l'idée d'épargner à nos lecteurs, en nous lisant, les longueurs et les impatiences naturelles qu'il nous a fallu supporter.

Un certain nombre de députés seraient, paraît-il, très-anxieux de savoir l'attitude que prendra M. Gambetta à la Chambre.

« — Quels peuvent être ses projets ? demandait hier un honorable.

« — Un peu de patience, répondit M. de Tillycourt, d'un temps pareil ils ne peuvent tarder à transpirer. »

Nous avons dit que l'Assemblée nationale reviendrait très-probablement siéger au palais Bourbon vers le 15 septembre.

Voici les dispositions qui ont été prises pour l'époque de la rentrée du gouvernement à Paris.

Le palais attenant au Corps-Législatif, jadis habité par le duc de Morny et par M. Schneider, redeviendra la résidence du président et des membres de l'Assemblée.

M. Thiers devant s'installer, avec tous les services du pouvoir exécutif, à l'ancien hôtel du ministère des affaires étrangères, l'administration du gouvernement sera ainsi concentrée dans un seul et même quartier, où siégeront également tous les ministères, celui de l'intérieur devant abandonner l'hôtel de la place Beauvau, pour venir occuper le palais actuel de l'archevêché.

Quant à l'archevêché, il se transporterait dans l'île-Saint-Louis, à l'hôtel Lambert, en attendant l'édification, aux abords de Notre-Dame, d'un nouveau palais archiepiscopal, en remplacement de celui qui fut détruit par les émeutiers de 1852.

L'hôtel Lambert vient d'être acheté par la ville, à la famille Czartoryski.

Nous devons dire, d'un autre côté, qu'un bruit s'accrédite de plus en plus depuis quelque jours ;

on dit que l'Assemblée continuera à siéger à Versailles. M. Thiers, sur lequel on comptait un peu pour le retour à Paris, serait devenu lui-même — on ne sait trop pourquoi — partisan du *statu quo*.

On écrit de Paris, le 18 juillet, à l'Union de l'Ouest :

M. Thiers ne semble pas devoir triompher aussi facilement des questions financières que des questions militaires. Les habitués de la Bourse ont été très-émus, aujourd'hui, du rejet des nouveaux impôts par la commission du budget. C'est tout le plan financier de MM. Thiers et Pouyer-Quertier qui se trouve compromis; car vous savez que le chef du pouvoir exécutif est le plus ardent à soutenir le système protecteur, présenté par M. Pouyer-Quertier, qui n'a rien fait sans l'avis du président du conseil. M. Thiers se trouve donc également atteint par la résolution de la commission du budget. On a répandu le bruit de la démission du ministre des finances qui renoncerait à engager la lutte dans les débats publics de l'Assemblée. Mais je crois cette nouvelle prématurée. Dans tous les cas, nous touchons à une crise. M. Thiers est aussi absolu dans ses idées financières que dans toutes les autres, et il ne se résignera pas facilement à un si grave échec.

Mais ce n'est pas tout que de rejeter les nouveaux impôts, il faut que la commission du budget trouve des équivalents, car il y a un déficit considérable à combler et les Allemands à payer. Les vacances de l'Assemblée seront reculées par ces incidents.

Paris, le 20 juillet. — Le Journal des Débats dit que la commission du budget élève de un demi-centime à un centime et demi le timbre proposé pour les petits journaux.

M. Thiers se rendra aujourd'hui près de la commission du budget.

Un des motifs pour refuser la levée de l'état de siège de Paris, c'est que depuis l'entrée des troupes de Versailles, il y a des attaques assez fréquentes contre les soldats et les sergents de ville isolés. Depuis deux mois environ, il y aurait eu 21 sergents de ville tués.

Les éléments communistes sont donc encore loin d'être extirpés du sein de la population parisienne.

#### DÉSORDRES A CHAMBÉRY.

La lettre suivante est adressée à Paris-Journal par un de ses amis, en ce moment en villégiature dans les départements savoisiens :

\*\*\* 18 juillet.

... J'arrive de Chambéry, où il y a eu hier des rixes très-graves entre les soldats et une partie de la population.

Ces rixes ne sont pas, au surplus, un fait nouveau, et, depuis les troubles de Paris, la basse classe n'a pas cessé de s'agiter ici, et de frapper les militaires isolés. Mais, cette fois, les choses ont pris un caractère des plus sérieux, et le sang a coulé. Des officiers ont été attaqués.

Il n'y a là-dessus qu'une voix dans les rangs du parti de l'ordre. Le gouvernement commet, en Savoie, la plus grave des fautes, et donne le spectacle le plus scandaleux en maintenant aux affaires, avec un inconvenable aveuglement, je ne veux pas dire avec la plus déplorable complaisance, toutes les autorités sorties de la fabrique de M. Gambetta.

Le préfet de Chambéry est une des créatures le ce triste dictateur, que jamais personne ne caractérisa avec plus de justice et de sévérité que le très-républicain, mais très-intelligent M. Lanfrey; le préfet de Chambéry est l'ami et l'émanation des Ranc, des Spuller, des Pipe-en-Bois, qui ont désorganisé la France à l'envi pendant leur trop longue administration.

A la faveur du désordre qui règne dans les deux départements savoisiens, les partisans de la sécession pêchent en eau trouble, et j'ai eu le chagrin d'entendre tenir autour de moi et tout haut les propos les plus insultants pour la France.

Il y a là un danger sérieux, et il y a pour vous, journalistes, et pour nous tous, Français, le devoir de mettre le gouvernement en demeure de faire cesser un état de choses sur lequel sans doute il n'est pas suffisamment édifié par les

agents qui doivent leur élévation aux ennemis du gouvernement de M. Thiers et de tous les honnêtes gens.

Dans toutes les conversations que j'ai eues dans ce pays-ci, je n'ai trouvé que des gens surpris, et, s'il faut trancher le mot, indignés de voir se perpétuer aux affaires ce que vous avez appelé dans Paris-Journal « le résidu du 4 septembre. »

C'est ce malheureux résidu qui règne encore à Chambéry, à Annecy, dans la plupart des autres centres administratifs de la Savoie, et qui cause en très-grande partie, sinon en tout, l'état agité et inquiet des esprits en ce pays.

Faites de ma lettre l'usage que vous jugerez convenable, et recevez, etc.

UN DES AMIS DU Paris-Journal.

#### INCENDIE DU PALAIS DUCAL A NANCY.

L'Espérance de Nancy nous apporte la nouvelle d'un douloureux et grave sinistre :

« La ville de Nancy et les départements lorrains viennent de subir une douloureuse et irréparable catastrophe. L'ancien palais des ducs de Lorraine n'est plus qu'une ruine. Lundi, vers une heure du matin, on s'aperçut que le feu dévorait les combles, dans la partie qui touche à l'église des Cordeliers et qui sert d'habitation à la gendarmerie. Le feu se propagea avec une rapidité effrayante à travers la charpente séculaire, gagna le Musée lorrain avec ses riches collections. Tout était en feu quand la population arriva, appelée par le tocsin, le premier que l'on ait entendu depuis l'invasion, et encore un temps précieux fut-il perdu dans les démarches pour obtenir l'autorisation de s'en servir.

« On eut beaucoup de peine à préserver les Cordeliers, dont le clocheton a pris feu deux fois, et l'annexe du Palais du Gouvernement qui donne sur la petite place Carrière; pendant quelques moments, on ne fut pas sans inquiétude sur la nouvelle église Saint-Euvre. Si le temps n'avait pas été calme, une partie de la Ville-Vieille serait devenue la proie des flammes. — Les causes de ce désastre ne sont pas encore connues.

« La population, les autorités, nos braves pompiers ont rivalisé de zèle.

« De cet immense bâtiment qui s'étend des Cordeliers au Palais du Gouvernement, il ne reste plus que les murs.

« On a pu sauver la fameuse tapisserie de Charles-le-Téméraire, quelques armures et quelques tableaux. Tout le reste, avec la bibliothèque, est en cendres.

« Quelle immense perte pour notre histoire provinciale et pour l'archéologie lorraine !

« Les bâtiments de la gendarmerie et du Musée lorrain sont assurés par quatre compagnies : les collections du Musée lorrain par la Compagnie générale.

« Ce n'est guère que vers deux heures que les premiers secours sont arrivés. La ville tout entière était éclairée à ce moment-là, et pendant plus d'une heure, comme par un immense feu d'artifice.

« En ce moment (lundi sept heures du soir), d'épaisses colonnes de fumée s'échappent encore du foyer de l'incendie, sur lequel on n'a pas cessé de jeter de l'eau, et autour duquel les pompiers devront veiller toute la nuit.

« On parle de plusieurs gendarmes qui auraient perdu une partie de leur modeste mobilier. — L'un d'entre eux, notamment, arrivé depuis deux jours seulement, n'aurait pu sauver, de tout son avoir, qu'une montre d'or.

« Heureusement, au milieu de ce grand désastre, personne n'a été blessé. »

Le lieutenant-général, gouverneur de Strasbourg, M. Hartmann, vient de défendre aux dames de Strasbourg de se rendre dorénavant à la gare pour offrir des secours à nos soldats qui reviennent en France.

C'est ce même Hartmann qui a occupé la ville de Tours, le 19 janvier, et qui, après avoir fixé les conditions de l'occupation, les trouva trop douces, et voulut imposer une contribution de guerre de quatre millions à la ville, et qui, en présence de l'attitude énergique de l'administration municipale, la réduisit de son propre mouvement, et presque séance tenante, à quatre cent mille francs... qui furent payés comptant.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

On annonce que M. Ozanne est parti pour Londres dans le but de poursuivre certaines négociations relatives au règlement définitif des futures relations commerciales entre la France et l'Angleterre.

Il paraîtrait, suivant les mêmes renseignements, que l'intention du gouvernement serait de ne point dénoncer les traités de commerce conclus en 1860.

— C'est l'undi 24 que le 3<sup>e</sup> conseil de guerre entrera en fonctions.

Un journal a déjà donné l'analyse de l'acte d'accusation qui aurait été signifié à Rochefort. Certes, il est bien d'être renseigné rapidement, mais en ce cas un peu de vérité ne nuit en rien.

Or, à trois heures de l'après-midi Rochefort n'avait reçu aucune sorte de notification.

Il nous semble cependant qu'il a quelque droit à être informé le premier des charges qui pèsent sur lui.

— Les journaux de Paris disent que M. Gambetta a été interrogé sur les actes du gouvernement de la défense nationale et de la déléation de Tours. On annonce que l'ancien chef de la déléation a démontré, pièces en main, qu'il n'a pas levé moins de 1,100,000 hommes, au lieu de 700,000, chiffre que les adversaires de M. Gambetta avaient allégué.

— M. Gambetta, qui opte décidément pour Paris, appuierait dans le Var la candidature de M. Ranc, avec lequel il n'a pas cessé, quoi qu'on en ait dit, d'être dans les meilleurs termes.

— On annonce la prochaine arrivée à Paris du général La Marmora, qui est parti de Florence avec une mission secrète pour Berlin et d'autres cours de l'Europe.

— Le Siècle attribue à M. Thiers l'idée de ne conserver dans l'intérieur de Paris qu'un nombre de troupes très-peu considérable. On construirait d'immenses casernes sur le chemin de ronde, aux environs et dans les forts. On ne laisserait dans Paris que juste le nombre de soldats indispensable au service de la place. Tout militaire, quel que soit son grade, ne pourrait séjourner en ville qu'avec une permission spéciale.

Ces mesures auraient pour but de ramener la discipline dans l'armée, en empêchant les soldats de fréquenter les lieux de débauche si nombreux à Paris. En un mot, M. Thiers tiendrait essentiellement à isoler le soldat de la population parisienne.

— Un comité d'émigration alsacien vient de se fonder à New-York, sous les auspices des notabilités de la colonie française aux Etats-Unis et de plusieurs Américains de haute distinction.

L'objet de ce comité est :

1<sup>o</sup> De favoriser par tous les moyens l'émigration des Alsaciens et des Lorrains qui veulent rester Français. Deux agents sont en route pour le Havre et Anvers, munis de fonds pour faire embarquer dans de bonnes conditions les familles trop pauvres pour acquitter les frais du voyage ;

2<sup>o</sup> De recevoir, à leur arrivée à New-York, ces exilés du patriotisme, et de leur procurer des moyens d'existence ;

3<sup>o</sup> De créer, dans l'un des Etats de l'ouest, si prodigieusement fertiles, une colonie agricole et industrielle qui prendra le nom touchant d'Alsacia, et où les réfractaires à la prussification se grouperont dans une commune pensée d'amour de la patrie.

Ce comité possède, dès à présent, une encaisse de 350,000 dollars.

— Le Gouvernement est résolu à vendre l'emplacement du conseil d'Etat et du ministère des finances.

Les premiers travaux qu'on entreprendra seront ceux du Palais-Royal, qui va recevoir encore de nouvelles branches de l'administration.

— On annonce la mort de M<sup>me</sup> Clément Thomas, veuve de l'infortuné général assassiné dès les premiers jours de la Commune.

M<sup>me</sup> Clément Thomas avait été profondément atteinte par la mort de son mari, et sa santé, depuis ce jour, n'avait fait que décliner.



— La Commune — qui l'eût cru ? — aura laissé parmi nous une institution durable et, qui mieux est, humanitaire.

Un jour qu'elle était en train de se tromper probablement, elle a voté à l'unanimité la création de *médicins des naissances*, un pendant aux *médicins des morts*, qui datent de 1802.

De son côté, M. Léon Say vient de décider, avec l'agrément de M. le garde-des-sceaux, que trois docteurs par arrondissement seront désignés, chaque année, pour aller à domicile constater les naissances, d'après la déclaration paternelle, qui devra être effectuée à la mairie dans les 24 heures.

A l'avenir donc, il ne sera plus nécessaire d'exposer à la mort un enfant de deux jours, sous prétexte de faire constater son sexe par M. le maire.

— Le *Gaulois* raconte un pari tout-à-fait original.

Un M. Bernot, ancien principal du collège de Châteaudun, rappelle à un officier prussien que, le 28 novembre, ils ont eu la conversation suivante :

« Dans deux jours nous serons à Orléans, dans huit à Tours, et dans trois semaines à Paris, » disait le Prussien.

Et, sur les dénégations fort vives de M. Bernot, il a continué :

« Eh bien ! je vous parie ma tête contre la vôtre que nous entrerons dans Paris avant le 1<sup>er</sup> janvier. »

Le parti fut tenu.

Maintenant M. Bernot daigne ne pas forcer le Prussien à lui apporter sa tête ; mais en échange, il exige 10,000 fr. pour les victimes de la guerre.

A ajouter aux 30,000 fr. qu'un colonel prussien doit à M. de Girardin pour pari du même genre.

Qu'on fasse afficher ces messieurs !

— Un incident perdu au milieu de la catastrophe de Vincennes et que la *Nation souveraine* a eu la bonne fortune de relater :

Une cinquantaine de caissons d'artillerie vont voler si le feu se propage ; les artilleurs hésitent à opérer le sauvetage ; un lieutenant d'artillerie, M. Nessel, se tourne alors vers un groupe de femmes :

« N'est-ce pas, mesdames, leur dit-il, que si je fais appel à votre dévouement, vous viendrez à moi ? »

« Certainement, lieutenant, répondent en cœur ces courageuses femmes. »

Les artilleurs s'élancent ; et quelques instants après, les caissons sont en sûreté.

Franchement, voilà qui console un peu des péripéties.

— Georges Sand serait, nous assure-t-on, très-gravement malade d'une bronchite aiguë, qui mettrait ses jours en danger.

Nous espérons encore qu'il y a exagération dans les renseignements qu'on nous donne, et que de meilleures nouvelles ne tarderont pas à enlever toute inquiétude aux nombreux amis de l'illustre auteur de tant de chefs-d'œuvre.

— Samedi et lundi derniers des manifestations politiques légitimistes et républicaines, ont eu lieu à Avignon.

En dehors de quelques cris et de chants bruyants, il n'y a point eu de désordres graves. Cependant, par mesure de précaution, un bataillon de chasseurs à pied et un escadron de cavalerie ont dû faire circuler la foule. Une émotion assez vive règne dans les esprits.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Un de nos amis qui arrive de Londres nous raconte que les héros de la Commune sont nommés le ridicule général Bergeret, deux autres membres de la Commune, et, de plus, le citoyen Lissagaray, ancien général, promotion Gambetta. Ces messieurs mènent joyeuse vie et font rouler sur le pavé de Londres les écus de la Défense nationale. Le scandale est tel que les autres Français descendus au même hôtel se sont crus obligés de le quitter afin de ne pas se laisser confondre avec la véritable bande. »

— On annonce la nomination de M. le marquis de la Roche-Lambert, gendre de M.

Pouyer-Quertier, comme receveur-général à Orléans.

M. de la Roche-Lambert est allié aux plus grandes familles de l'Orléanais et du Blaisois.

— M. le ministre de la guerre, par une circulaire en date du 11 juillet 1871, fait connaître qu'il a été décidé que les musiques seront reconstituées dans tous les régiments d'infanterie.

Toutefois, cette reconstitution devra se faire, dans chaque corps, avec les ressources dont il dispose, et aucune nomination ne sera faite dans les divers emplois de musiciens, dans le but de porter chacune des classes au complet réglementaire.

Tout au plus pourra-t-on admettre des musiciens de quatrième classe pour porter la musique au chiffre réglementaire.

— Chamarande, le délicieux domaine de M. de Persigny, vient d'être vendu 6 millions, au marquis de Lorne, époux de la dernière fille de la reine Victoria.

Le couple princier compte, dit-on, passer une partie de l'automne dans cette admirable résidence.

Quant à M. de Persigny, après avoir liquidé tous ses intérêts en France, il ira résider, soit à Arenenberg, soit plutôt à Miramar, où l'ex-famille impériale se rendra très-prochainement, sur la recommandation des médecins du jeune prince, dont la santé réclame les soins les plus assidus.

— Nous croyons savoir que la construction du tunnel sous la Manche, si longtemps annoncée, puis démentie, puis annoncée de nouveau, serait sur le point d'entrer dans le domaine des faits.

Le tracé de notre compatriote Thomé de Gamond aurait été adopté, sauf quelques modifications, par la commission d'ingénieurs chargée de donner son avis sur cette œuvre colossale, et les premiers travaux commenceraient prochainement entre Dieppe, d'une part, et New-Aaven, de l'autre.

La mise à exécution de ce projet est évaluée à 225 millions de francs, répartis entre six années de travaux.

Donc, si aucun obstacle ne vient contrarier les plans de M. Thomé de Gamond, l'année 1877 verrait l'inauguration d'une des œuvres les plus merveilleuses des temps modernes.

Une seule chose tend à modérer notre enthousiasme. On dit que les constructeurs désignés par la commission seraient MM. Strousberg et C<sup>ie</sup>, de Berlin.

Or, MM. Strousberg ont été les banquiers de la Prusse pendant le temps de la guerre et M. Strousberg, le père, passe depuis longtemps pour l'agent particulier de M. de Bismarck.

— D'après une dépêche, le citoyen Razoua, qu'on prétendait en Angleterre, aurait été arrêté à Genève, dans la matinée de dimanche.

On a tant de fois arrêté certains membres de la Commune, qui sont encore en liberté, que nous croyons qu'il convient d'attendre la confirmation de cette nouvelle.

— Il n'est bruit, à Londres, en ce moment, que d'un nouveau médium qui dépasse de mille et un fantômes le fameux Daniel Douglas Home. Dans une séance donnée par lui lundi dernier, il a, sur la demande de l'assemblée, évoqué les spectres de Raoul Rigault et de Delescluze, qui ont tenu, nous écrit-on, des discours éminemment curieux, et fait, Delescluze surtout, un cours complet de révolution au moyen de coups frappés contre la muraille. Le spirite avait l'amabilité de les interroger en français.

Après Delescluze et Rigault, il a évoqué Jules Vallès, mais Vallès n'est pas venu. Cette obstination impolie à ne pas se présenter vient-elle de ce qu'il n'est pas mort, ou de ce que, dans le cercle de l'enfer où il se trouve, les damnés n'obtiennent jamais de permission ?

L'auditoire était composé de la meilleure société anglaise, qui n'a pas paru très-effarouchée des théories révolutionnaires de Delescluze et de Rigault.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On parle dans notre ville de la prochaine arrivée à Saumur du Chef du pouvoir exécutif.

M. Thiers, qui s'occupe activement des questions militaires, viendrait, accompagné d'officiers supérieurs de l'armée, visiter l'Ecole de cavalerie et les environs de Saumur.

On songerait, paraît-il, à établir auprès de notre Ecole de cavalerie un vaste camp de manœuvres.

Il serait difficile de trouver une localité plus favorable. L'Ecole de Saumur et ses dépendances contiennent tout ce qui est nécessaire à un vaste établissement d'instruction, et les landes de Terrefort, Marson et Verrye paraissent offrir une surface suffisante pour l'installation d'un camp nombreux.

Espérons que cette bonne nouvelle se confirmera, et que notre pays permettra de donner suite au projet dont il est question dans plusieurs cercles militaires.

Le *Bien public* dit que les élections des conseils généraux auront lieu le 13 août pour toute la France.

L'Assemblée prendrait son congé le 10 août.

On annonce que M. le Noir de la Cochetière, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien chef de bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, pose sa candidature au Conseil général dans le canton de Beaufort.

Un garçon roulier, le nommé Louis Grenouillot, âgé de 43 ans, employé chez M. Pascal, briquetier, à Chanteloup, près Cholet, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

Mardi 18 de ce mois, Grenouillot, conduisant une voiture pesamment chargée de briques, arrivait à sa destination et pénétrait dans une cour d'un accès difficile. A ce moment, la roue de droite ayant rencontré un obstacle, il fallut reculer de quelques pas pour ensuite repartir en avant. Malheureusement, dans ce nouveau mouvement, l'inégalité du sol ayant fait dévier la roue gauche, le brancard de ce côté atteignit violemment le conducteur, et lui écrasa la tête contre le mur. L'infortuné Grenouillot n'a plus donné signe de vie.

Il est question, dit-on, de frapper d'une surtaxe de dix centimes les lettres dont les destinataires ne se trouvent pas au domicile indiqué sur l'adresse et que, jusqu'à présent, on faisait « suivre » sans frais.

On aurait calculé, paraît-il, que cette surtaxe, assez juste au fond, produirait au Trésor une recette annuelle d'environ 600,000 francs.

Nous sommes informés qu'une mortalité considérable a sévi sur des animaux auxquels on avait donné à discrétion des aliments verts, tels que trèfle, luzerne, vesceaux ; le blé noir en fleur a surtout causé des accidents funestes, une hématurie rebelle à tous les traitements. Il ne faut pas perdre de vue que, pendant cette mauvaise année, les animaux ont eu à souffrir de longues et cruelles privations ; que leur sang s'en est appauvri, et qu'il y a danger imminent à trop nourrir de manière à reconstituer ce sang trop rapidement.

Il importe donc à tous les cultivateurs de ne donner le fourrage en vert qu'avec une extrême circonspection, avec modération ; d'apporter la plus grande attention à ne pas faire servir à l'alimentation ceux qui sont échauffés, moisissés, altérés. Les moisissures sont autant de véritables champignons vénéreux qui ne manquent jamais de produire des effets désastreux, incurables.

Eloigner de la consommation les herbes mélangées de *mercuriale*, dite *rimberge*. Cette plante est aussi très-dangereuse.

(Communiqué par la préfecture.)

On lit dans la *Patrie* :

« Le rapatriement de nos soldats prisonniers touche à sa fin. Un dernier convoi doit passer la frontière demain ; il se composera de 4,000 hommes qui ont reçu l'ordre de se rendre à Lyon par étapes. La rentrée de nos troupes s'est faite un peu lentement, mais avec beaucoup d'ordre. Le gouvernement avait pris toutes les mesures nécessaires pour rendre leur voyage moins pénible. Les populations françaises les ont accueillies avec une vive sympathie. »

Il ne reste plus en Allemagne que les malades et les blessés. On leur a envoyé des secours

en linge et en médicaments ; on organise dans les villes-frontières des hôpitaux provisoires où ils seront, dit-on, transportés jusqu'à leur complète guérison. »

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Sur la demande de M. Desplanques, conseiller municipal de Chinon, une pétition signée par tous les membres du conseil a été adressée au gouvernement pour le supplier d'accepter l'offre de la compagnie de la Vendée, qui a proposé à l'Etat de lui faire l'avance des fonds pour la part lui afférant, et d'ordonner l'exécution immédiate de la ligne de Thouars à Chinon. Outre l'avantage que l'on trouvera dans la prompte réalisation de ce projet, on ne saurait rester indifférent à cette autre considération du travail procuré aux ouvriers qui ne sont pas employés depuis longtemps. M. Desplanques est venu à Paris, apportant cette pétition, et l'on espère voir avant quinze jours quelle réponse lui sera faite. »

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux et chefs de corps la circulaire suivante :

« Par modification aux prescriptions de la circulaire de mon prédécesseur, en date du 5 juin, j'ai décidé que ceux des militaires mentionnés dans cette dépêche, à qui l'autorité militaire locale aura accordé des congés de réforme n° 1, seraient immédiatement renvoyés dans leurs foyers. »

Un grand nombre de journaux ont annoncé que tous les bataillons de la garde mobile devraient être réunis, dans la deuxième quinzaine de septembre, pour faire les dix jours d'exercices prescrits par la loi.

Interrogé à ce sujet par plusieurs députés, le ministre de la guerre aurait répondu, nous assure-t-on, que cette nouvelle est complètement inexacte et que rien n'est encore décidé au sujet des réunions de la garde mobile.

On lit dans l'*Union libérale* :

Nos renseignements particuliers nous permettent d'annoncer que le successeur de Mgr Guibert à l'archevêché de Tours est Mgr Dabert, évêque de Périgueux.

Ce choix aurait été fait, nous assure-t-on, sur la proposition du nouvel archevêque de Paris.

Mgr Dabert, qui a été vicaire-général de Mgr Guibert, lorsque celui-ci était évêque de Viviers, appartient, comme lui, à la congrégation des Oblats de Marie.

Le nouveau prélat du diocèse de Tours est âgé de 60 ans.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 21 juillet.

Le *Journal officiel* publie un décret nommant M. A. Leloup maire de Nantes, en remplacement de M. Waldeck-Rousseau, qui a donné sa démission.

Le *Journal officiel* dit que l'évacuation des départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme vient d'être prescrite d'après l'ordre formel de l'empereur d'Allemagne.

Toutes les bonnes dispositions de M. de Manteuffel ayant échoué devant les difficultés de vérification matérielle, le président du conseil pria M. de Manteuffel de s'adresser directement à l'empereur, lequel envoya un télégramme ordonnant le départ immédiat des troupes occupant ces trois départements, sans attendre que le paiement soit complètement effectué.

Le *Journal officiel* ajoute que depuis le 15 juillet l'autorité allemande avait dans les mains en espèces et valeurs 500 millions 957 mille francs.

L'ordre d'évacuation a été transmis à Rouen, à Amiens et à Péronne.

La Banque de France abaisse le taux de l'escompte à 5 0/0 ; le taux des intérêts et avances à 5 1/2.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.



Un détail rétrospectif au sujet des comparutions devant la redoutable commission chargée d'examiner les actes du gouvernement de la défunte nationale.

M. Laurier, interrogé sur le fameux emprunt Morgan, a raconté toutes les phases de la laborieuse négociation qui devait aboutir à faire payer à la France un intérêt de 8 0/0. Il a terminé en ces termes sa plaidoirie :

« Vous savez maintenant, messieurs, comment l'argent est venu ; adressez-vous à d'autres qu'à moi pour savoir comment il est parti. »

— La *Vérité* dit que l'explosion de la cartouche de Vincennes n'est pas finie.

La population a été avertie que de nouveaux accidents sont à craindre.

**CITRONADE ET ORANGEADE ALGÉRIENNE** b. s. g. recommandée comme boisson hygiénique dans l'événement médical. La **CITRONADE** s'emploie dans tous usages domestiques, au lieu de citrons mêlés aux aliments, elle rend plus flatteurs pour le palais, et elle en facilite la digestion.



Dépôt chez Eug. BESNARD, négociant à SAUMUR.

Pour la limonade au citron ou à l'orange, 1/2 cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée ; elle rafraîchit l'eau et en fait une boisson digestive et des plus agréables pour bals, soirées, concerts. Flacon équivalent à 50 citrons : 1 fr. 50.

**AU PONT-AU-CHANGE**  
45, Rue de Rivoli, Paris  
Ancienne Maison connue sous le nom de la **REDINGOTE GRISE**  
**HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS**  
Seule Maison dans Paris qui donne un **Habillement de Cérémonie complet pour 49 francs :**  
Une Redingote drap noir, ou une Jaquette ; Un Pantalon satin noir ; Un Gilet satin noir ; Un Chapeau soie ; Une p<sup>re</sup> de Souliers vernis ; **Le tout pour 49 francs !**  
Grand choix de Draperies et Nouveautés pour Vêtements sur mesure livrés en 12 heures.  
**3 récompenses pour le bon marché extraordinaire de ses Vêtements :**  
Classe 38, Mention honorable. — Classe 25, Médaille. — Classe 91, Médaille.  
Jaquette pointillée, f. 17 | Pantalon nouveauté, f. 12  
Redingote doublée soie 26 | — satin . . . . . 14  
Pardessus haute nouv. 23 | Vêtement compl. pointillé 35  
**MAISON DU PONT-AU-CHANGE, 45, RUE DE RIVOLI, PARIS.**

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
ANONYME,  
16, place Vendôme, à Paris.  
Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).  
Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.  
Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.  
Le président du conseil d'administration, **J. RANDOING**, officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.  
**P. GODET, propriétaire-gérant.**

**JOURNAL DES DEMOISELLES**  
1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du *Journal des Demoiselles* informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle.....	Départ'	9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures.....	—	13 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons.....	—	18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.....	—	8 50

**LA POUPEE MODÈLE**  
**JOURNAL DES PETITES FILLES**  
1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du *Journal la Poupée modèle, Journal des Petites Filles*, informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à **5 fr. 75 pour les départements.**

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**IMMEUBLES**

**A VENDRE**  
DE GRÉ A GRÉ.  
Commune de Souzay.

- 1° La maison de la Boissière ou Bessière, située sur la levée, comprenant boutique, arrière-boutique, chambres et grandes salles, écuries, cour, hangar, cave, jardin.
- Une portion de cette maison est occupée par une société.
- 2° Au Clos-des-Nau, 8 ares 25 centiares de terre affiée de fruitiers, ou jardin ;
- 3° Onze ares de bois-taillis, dans les Folles ;
- 4° Trois ares environ de bois-taillis, au Bois-Joubert ;
- 5° Seize ares 50 centiares environ de lisière de bois et sapins, à Champigny ;
- 6° Un ares 50 centiares de pré et quêtiers, dans l'île de Souzay ;
- 7° Et 5 ares 50 centiares de pré, à la tête de l'île.

Commune de Parnay.

- 8° Dix-neuf ares, pré et quêtiers, au Quétier-des-Landes, en l'île de Parnay ;
- 9° Vingt-un ares environ de pré, affiés de frênes, ormeaux et bouillards, dans la vieille île de Parnay ;
- 10° Vingt-deux ares environ de pré, dans la même île ;
- 11° Onze ares de bois-taillis, situés à la Mouée ;
- 12° Quatre ares environ de bois, à la Boissière.

Commune de Turquant.

- 13° Onze ares environ de bois-taillis, en Halbray.
- S'adresser, pour renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> Mauriceau, huissier à Saumur, mandataire du propriétaire, ou à M<sup>e</sup> Laumonier, notaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Au Verger-Soreau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, à midi précis, le dimanche 23 juillet 1871, à la requête de M. Pierre Desessard, charbon à Saint-Lambert-des-Levées, subrogé-tuteur de l'interdit Auguste Tessier, résidant à Doué-la-Fontaine, il sera vendu aux enchères, par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, divers effets mobiliers appartenant à l'interdit Tessier, tels que lit garni, armoire, ustensiles de ménage, blé, chanvre, vin, une jument, une vache, une génisse et autres objets.  
Au comptant, et 10 centimes par franc en sus. (166)

A VENDRE OU A LOUER

Une maison, située au Pont-Fouchard, avec beau jardin. S'adresser à M<sup>lle</sup> Tassé, rue du Pavillon.

**A VENDRE**  
**VIN BLANC.**  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance après l'élévation de la récolte de 1871,

**LA BELLE FERME**

DE

**L'ISLE D'ASNIÈRES**

Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Épieds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (124)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.  
UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.  
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.  
S'adresser à M. FORGE. (98)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.  
Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.  
S'adresser à M. Frédéric LEHOX.

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué. (17)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,

**BEL APPARTEMENT**  
AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.  
S'adresser à M. BARBIN.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n° 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde au-dessus ; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.  
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.  
S'adresser à M. MILLOCHEAU.

**COURS ET LEÇONS PARTICULIÈRES, de dessin, peinture, aquarelle, etc.**, par M. MERCIER, artiste peintre, élève médaillé de l'École des Beaux-Arts de Paris.  
Saumur, rue Cendrière, 10.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.  
S'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE UNE PERSONNE sachant lire, écrire et connaissant la lingerie.  
S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

DIX FRANCS PAR AN **LISEZ LE CRÉDIT** UN FRANC PAR MOIS

Journal financier hebdomadaire  
22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, PARIS

Guide obligé pour tous les porteurs de titres français et étrangers.  
— Publications de tous les tirages. — Indications spéciales sur le Suez.  
— Renseignements gratuits aux Abonnés sur toutes valeurs.

VENDEZ VOS VALBURS ITALIENNES. ET  
**Lisez LE CRÉDIT**

**FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.**

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité.....	2 f. 50
Qualité extra.....	3 »
— supérieure.....	3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.  
Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

**HISTOIRES**  
DU  
**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,  
Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,  
**Le Chevalier DE GLOUVEY.**

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

**LA FÉODALITÉ**  
ET  
**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité ; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques ; — Vasselage militaire ; — Bénéfices ; — Colonat ; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité ; — Fiefs ; — Censives ; — Maimortes ; — Mariage féodal ; — Bail féodal ; — Gardes noble et roturière ; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue ; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux ; — Directe royale universelle ; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR.

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir ; GRASSET, libraire, r. St-Jean ; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Saumur, P. GODET, imprimeur.